

premier degré option Escrime

RNCP1801 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif premier degré escrime ou Maître d'armes exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et encadre tous publics dans les trois armes d'escrime : fleuret, sabre et épée et /ou à l'escrime artistique.

Il encadre un tireur ou un collectif de tireurs lors d'une compétition.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il initie et perfectionne tous publics aux trois armes d'escrime.

Il organise, anime et conduit des projets d'animation, éducatifs et d'entraînement jusqu'au niveau national junior, senior, dans une arme en intégrant des cycles d'apprentissage, individuels et collectifs, adaptés aux niveaux, aux caractéristiques et besoins du public.

Il conçoit, prépare et organise un spectacle d'escrime.

Il forme les jeunes arbitres ainsi que les initiateurs et moniteurs fédéraux.

Il arbitre des rencontres au fleuret et/ou sabre de niveau interrégional.

Il organise son activité, en préservant l'intégrité physique du public, dans les normes et les conditions de sécurité conformes à la réglementation de l'escrime, et dans le cadre du projet pédagogique de l'institution.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il optimise l'utilisation du matériel.

Il promeut la pratique de l'escrime et organise des manifestations au sein de sa structure : compétition, challenge inter club, épreuve officielle de niveau régional.

Il participe au fonctionnement ainsi qu'à la gestion administrative et financière des activités proposées au sein de la structure.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités ou compétences attestées :

1

Orienter et conseiller le public accueilli sur les pratiques de l'escrime et les armes associées.

Conseiller l'escrimeur lors de compétitions.

2

Maîtriser les principes de l'escrime et les caractéristiques des différentes armes - fleuret, sabre, épée et armes d'escrime artistique - les spécificités du matériel (montage des pistes, réglages, entretien, réparation...) ainsi que les méthodes d'apprentissage, d'amélioration de la performance et d'entraînement associées.

Concevoir, conduire et évaluer, dans le respect du projet d'animation global de la structure, des séances d'initiation, d'enseignement et d'entraînement adaptées au matériel et aux escrimeurs.

Animer un groupe de pratiquants en proposant des situations pédagogiques - cycles d'apprentissage et procédés d'entraînement - adaptées à leurs caractéristiques et capacités.

Développer les facteurs contribuant à la performance - gestuelles et techniques d'efficacité : actions, déplacements, cibles... - en mettant en œuvre des programmes individualisés de préparation physique et psychologique, d'entraînement et de compétition du tireur.

Faire acquérir de nouveaux comportements technico-tactiques et stratégiques en alternant des situations ouvertes (assauts) et fermées (études, répétitions). Programmer et planifier une saison sportive.

Composer le scénario d'un spectacle d'escrime : période historique, plateau d'évolution, nombre de tireur, techniques et armes utilisées...

Maîtriser les gestuelles de base d'efficacité (garde, déplacements, attaque par coup droit, dégagement...) pour transmettre et démontrer, de façon claire et lisible, les fondamentaux de la pratique des armes d'escrime ainsi que les paramètres techniques de performance.

Maîtriser et intégrer dans son intervention la réglementation de la pratique de l'escrime ainsi que les normes et mesures de prévention et de sécurité associées.

3

Contrôler la conformité du matériel et en assurer l'entretien et la maintenance.

Mettre en pratique et transmettre les connaissances relatives aux circuits et éléments électriques du matériel pour en optimiser son utilisation et sa gestion.

Organiser et coordonner, en accord avec les orientations institutionnelles, des actions de promotion de l'escrime et de développement de la structure (stages, épreuve des Blasons, compétitions, évènements festifs, démonstrations, portes ouvertes...).

Créer, comprendre et gérer la dynamique de son équipe.

Mettre en œuvre et organiser les premiers secours.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Maître d'armes exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand , dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat (à l'exclusion de toute structure à vocation sportive monovalente) ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur d'escrime Animateur ou animateur sportif d'escrime ou animateur de loisirs sportifs

Educateur territorial des APS (sur concours)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €

Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option escrime, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1801/>